

DOSSIER D'IMMATRICULATION Micro-entreprise

Le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn vous accompagne dans vos démarches. Il centralise toutes vos formalités d'entreprise et les transmet auprès des différents partenaires (INSEE, Service des Impôts, Organismes sociaux...)

Sites utiles :

- INSEE : www.avis-situation-sirene.insee.fr
- URSSAF : www.urssaf.fr
- SERVICES PUBLICS ENTREPRISES : www.service-public.fr
- DECLARATIONS SOCIALES : www.net-entreprises.fr
- INPI : www.inpi.fr
- IMPOTS : www.impots.gouv.fr

Bénéficiez d'un **accompagnement individuel après le démarrage**

Les conseillers du Service Economique sont à votre disposition pour un suivi personnalisé de votre entreprise.

Pour obtenir un rendez-vous :

05 63 48 43 69 ou par mail à economique@cm-tarn.fr

Coût pris en charge par la Région Occitanie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn

Retrouvez notre offre de services et de formations sur www.cm-tarn.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn
ALBI - CUNAC - Route de Millau - Tel. 05 63 48 43 53
CASTRES - 34, allées Corbière - Tel. 05 63 48 43 74
www.cm-tarn.fr /  CMA.TARN  contact@cm-tarn.fr



NOM / Prénom :

Activité :

Mail :

Téléphone :

Dossier d'immatriculation à ramener complet :
(À cocher / Préciser date et heure)

Rendez-vous individuel :

CUNAC :

CASTRES :



CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES
05.63.48.43.53
cferm@cm-tarn.fr

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- 1** → Une photocopie de la **pièce d'identité du chef d'entreprise** (2 copies si activité commerciale)

Documents acceptés :
Carte nationale d'identité française / européenne en cours de validité (recto-verso)
Ou Passeport français / européen en cours de validité
Ou Titre de séjour le permettant, en cours de validité indiquant l'adresse actuelle (recto-verso).
- 2** → **Copie de la carte vitale**
- 3** → **L'attestation de non condamnation** (Pièce n°1 ci-jointe)
- 4** → **Un justificatif d'adresse au nom du chef d'entreprise datant de moins de trois mois :**

- Facture d'électricité, d'eau ou de téléphone

ou
- Attestation d'hébergement à titre gratuit accompagnée d'une pièce d'identité et d'une facture de mois de trois mois au nom de l'hébergeur (Pièce n°2 ci-jointe)

ou
- copie bail commercial ou professionnel
- 5** → **Formulaire « Communication à des tiers de listes de personnes immatriculées au RM »** (Pièce n°3 ci-jointe)
- 6** → **FRAIS D'ASSISTANCE A LA FORMALITÉ : 99 € TTC**
Si paiement par chèque (à libeller à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn)

DOCUMENTS A FOURNIR SELON LES CAS

- 1** **Mariage sous le régime de la communauté des biens :**
→ L'attestation de délivrance de l'information donnée au conjoint commun en biens (Pièce n°4 ci-jointe)
→ Si mariage sous le régime de la communauté et si activité commerciale (en plus de l'activité artisanale) : joindre également un chèque de 8,03 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce
- 2** **Exercice d'une activité règlementée :**
Pour savoir si l'activité exercée est règlementée, consulter notre site internet www-cm-tarn.fr (onglet créateur-repreneur)
Dans tous les cas :
→ Le formulaire JQPA (Cerfa n°14077 ci-joint)
→ Une copie du diplôme ou des bulletins de salaires (36 mois minimum)
Il faudra présenter **une qualification pour chacune des activités règlementées exercées.**
Pour l'activité de TAXI ou VTC, nous consulter.
- 3** **Exercice d'une activité alimentaire :**
→ La déclaration concernant les établissements transformant des denrées animales (Cerfa n°13984 ci-joint + notice d'information n°51738)
- 4** **Présence d'un conjoint collaborateur ou salarié :**
→ Attestation du conjoint relative au choix du statut (Pièce n°5 ci-jointe)
→ Copie de la pièce d'identité du conjoint + du livret de famille ou PACS
→ Attestation de non-condamnation (Pièce n°1 ci-jointe)
- 5** **Exercice d'une activité ambulante (sur les marchés) :**
→ Le formulaire de déclaration de l'activité ambulante (Cerfa n°14022 ci-joint)
→ **Une photo d'identité couleur du demandeur au format officiel**
→ Un règlement par chèque de 30 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn.
- 6** **Si exercice antérieur d'une activité à titre indépendant :**
Extrait de radiation du Répertoire des Métiers ou du Registre du Commerce ou avis de situation INSEE